
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 7 mars 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 mars 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadin, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LEFEBVRE Daniel, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, MILLE Robert, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à SELIN Pierre, BEUGIN Élodie donne procuration à BOMMART Émilie, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DEMULIER Jérôme donne procuration à LEMOINE Jacky, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel,

LEGRAND Jean-Michel donne procuration à DELPLANQUE Émeline, LELEU Bertrand donne procuration à LAVERSIN Corinne, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, FACON Dorothée donne procuration à GACQUERRE Olivier, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno, DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain, BLOCH Karine, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FONTAINE Joëlle, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEVENT Isabelle, MALBRANQUE Gérard, PREVOST Denis, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur FOUCAULT Gregory est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
7 mars 2023

FONDS DE CONCOURS

**REVISION DU DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS APPLICABLE AU 1ER
JANVIER 2024 - VALIDATION DE LA METHODE ET DU PLANNING**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération modifiée du 28 juin 2017, le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et en a défini les règles d'éligibilité.

La finalité du dispositif fonds de concours est de soutenir les projets communaux qui s'inscrivent dans la réalisation des objectifs affichés dans le projet de territoire.

Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil communautaire a adopté son projet de territoire.

Au regard des priorités, enjeux, objectifs et actions qui ont été retenus, il est nécessaire d'engager un travail de révision du dispositif de fonds de concours.

Un groupe de travail sera donc chargé de travailler à l'adaptation du règlement du dispositif de fonds de concours. Ce groupe de travail sera piloté par le Conseiller délégué en charge du dispositif fonds de concours et composé des Vice-présidents et Conseillers délégués concernés par les thématiques d'intervention des fonds de concours ainsi que des Vice-présidents de territoire. Les propositions seront présentées en exécutif puis dans les différentes commissions.

La modification s'inscrira dans un enveloppe globale de 4.2M€/an et concernera toutes les composantes du dispositif, à l'exception des fonds de concours PNRU qui ont été contractualisés, avec l'objectif de rechercher une simplicité de fonctionnement permettant une appropriation aisée et la satisfaction des objectifs du projet de territoire.

Il est envisagé que le nouveau dispositif soit proposé au vote du Conseil communautaire à la fin du 1^{er} semestre 2023 pour application à compter du 1^{er} janvier 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 février 2023, il est proposé à l'Assemblée de valider la méthode et le planning de révision du dispositif de fonds de concours. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

VALIDE la méthode et le planning de révision du dispositif de fonds de concours à compter du 1^{er} janvier 2024.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **09 MARS 2023**

Et de la publication le : **09 MARS 2023**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



COCQ Bertrand



COCQ Bertrand